

**Objet :** Service général de l'Inspection – Attributions des membres du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire.

**La présente circulaire annule et remplace la circulaire 2112 du 28/11/2007.**

**Réseau :** TOUS

**Niveau et services :** fondamental ordinaire.

**Période :** à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement maternel primaire et fondamental subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental organisé ou subventionné par la Communauté française.
- Aux membres du Service d'Inspection de l'enseignement maternel et primaire

**Pour information :**

- Aux membres du Service de Vérification;
- Aux Organisations syndicales;
- Aux Associations de parents.

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative	Administrative	Projet
<b><u>Autorité</u></b>	A.G.E.R.S.	<b><u>Signataire</u></b>	Jean-Pierre HUBIN
<b><u>Emetteur</u></b>	Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire		
<b><u>Destinataire</u></b>	(voir liste ci-dessus)		
<b><u>Contact</u></b>	<a href="http://www.enseignement.be">www.enseignement.be</a>		
<b><u>Nombre de pages</u></b>	25		

La présente circulaire annule et remplace la circulaire 2112 du 28/11/2007.

Madame, Monsieur,

En application de l'article 15 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des Cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des Conseillers pédagogiques, la présente circulaire définit les affectations des membres du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire, à l'exclusion des membres du Service de l'Inspection des cours de religion.

Les Inspecteurs sont répartis dans des secteurs qui constituent les dix zones de la Communauté française.

En plus des secteurs attribués aux Inspecteurs, la circulaire rappelle également les modalités à suivre en cas de demande d'une visite d'inspection individuelle.

Pour les écoles situées dans un secteur dont l'Inspecteur n'a pas encore été désigné, elle indique la démarche à suivre lorsqu'une demande doit être adressée à l'Inspection.

**ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE.  
ORGANISATION DE L'INSPECTION.**

Inspectrice générale :

**Madame Arlette VANDERKELEN**

Les dossiers seront transmis à l'adresse suivante : **Madame Arlette VANDERKELEN**  
Inspectrice générale  
City Center - Boulevard du Jardin Botanique, 20-22  
1000 BRUXELLES  
[arlette.vanderkelen@cfwb.be](mailto:arlette.vanderkelen@cfwb.be)

Secrétariat :

**Madame Christine BETTE**  
Bureau 3G9  
☎ 02/690.80.74  
📠 02/690.80.91  
[christine.bette@cfwb.be](mailto:christine.bette@cfwb.be)

**Madame Delphine WILLEMME**  
Bureau 3G9  
☎ 02/690.80.75  
📠 02/690.80.91  
[delphine.willemme@cfwb.be](mailto:delphine.willemme@cfwb.be)

Inspecteurs chargés de la coordination :

**Monsieur Pol COLLIGNON**  
rue A. Lavallée, 1  
1080 BRUXELLES  
☎ 02/690.80.71  
[pol.collignon@cfwb.be](mailto:pol.collignon@cfwb.be)

**Monsieur Gérard LEGRAND**  
avenue du Parc d'Andoy, 8  
5100 WIERDE  
☎ 081/40.08.68  
[gerard.legrand@cfwb.be](mailto:gerard.legrand@cfwb.be)

**Madame Nicole MASSARD**  
City Center – Boulevard du Jardin Botanique, 20-22  
1000 BRUXELLES  
☎ 02/690.80.73  
[nicole.massard@cfwb.be](mailto:nicole.massard@cfwb.be)

# Inspection de l'Enseignement primaire et maternel.

## 1. Zone de Bruxelles – Capitale.

### A. SECTEURS MATERNELS.

1.1. Secteur de Bruxelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de BRUXELLES.

**A attribuer.**

1.2. Secteur de Bruxelles-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'EVERE, de SCHAERBEEK, de WOLUWE SAINT LAMBERT, KRAAINEM et WEZEMBEEK OPPEM

**A attribuer.**

1.3. Secteur de Bruxelles-Sud-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AUDERGHEM, d'ETTERBEEK, d'IXELLES, de WATERMAEL-BOITSFORT, de WOLUWE SAINT PIERRE, LINKEBEEK, DROGENBOS et RHODE SAINTE-GENESE.

**Madame Nicole VANOPDENBOSCH.** Rue du Gruyer, 12 - 1170 WATERMAEL-BOITSFORT  
[nicole.vanopdenbosch@cfwb.be](mailto:nicole.vanopdenbosch@cfwb.be)

1.4. Secteur de Bruxelles-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de SAINT GILLES, de SAINT JOSSE-TEN-NOODE et d'UCCLE.

**A attribuer.**

1.5. Secteur de Bruxelles-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDERLECHT et de FOREST.

**A attribuer.**

1.6. Secteur de Bruxelles-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERCHEM SAINTE AGATHE, de GANSHOREN, de JETTE, de KOEKELBERG, de MOLENBEEK SAINT JEAN et WEMMEL.

**A attribuer.**

## **B. SECTEURS PRIMAIRES.**

**1.1. Secteur de Bruxelles-Centre :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur la partie du territoire de l'ancienne commune de BRUXELLES à l'intérieur du pentagone formé par les Boulevards d'Anvers, du Jardin Botanique, Bisschofsheim, du Régent, de Waterloo, du Midi, de l'Abattoir, Barthélémy, de Nieuport et du 9<sup>ème</sup> de ligne (boulevards non compris) ; à l'exception des écoles :

- École fondamentale libre subventionnée Saint-Louis 1 rue du Marais 113,
- École fondamentale n°11 Congrès – Dachsbeck rue de l'Enseignement 96.

**Monsieur Philippe ROME.** Rue Bureau, 38/9 - 4621 FLERON  
[philippe.rome@cfwb.be](mailto:philippe.rome@cfwb.be)

**1.2. Secteur de Bruxelles-Ville :** secteur comprenant toutes les autres implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de l'ancienne commune de BRUXELLES.

**Madame Cathy SOUDANT.** Rue de Tournai, 104 - 7900 LEUZE  
[cathysoudant@hotmail.com](mailto:cathysoudant@hotmail.com)

**1.3. Secteur de Bruxelles-Laeken :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur la partie du territoire de l'ancienne commune de LAEKEN, y compris sur l'avenue Mutsaard, à l'exception des écoles situées à l'est de la ligne formée par les avenues Mutsaard et des Croix du Feu.

**Monsieur Eric LEJEUNE.** Rue Petite Bovire, 46 - 6600 BASTOGNE  
[e.lejeune@skynet.be](mailto:e.lejeune@skynet.be)

**1.4. Secteur de N-O-Hembeek–St–Josse :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoires des anciennes communes de NEDER–OVER–HEEMBEEK et de HAREN, la partie du territoire de LAEKEN à l'est de la ligne formée par les avenues Mutsaard et des Croix du Feu ainsi que sur le territoire de la commune de SAINT JOSSE-TEN-NOODE.

**A attribuer.**

**1.5. Secteur de Schaerbeek :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de SCHAERBEEK sauf la partie Est délimitée par les Boulevards Lambermont et Léopold III ; le Boulevard Léopold III restant dans le secteur de SCHAERBEEK.

**Monsieur Guy LORQUET.** Rue Sous les Haxhes, 67 - 4041 VOTTEM  
[guy.lorquet@cfwb.be](mailto:guy.lorquet@cfwb.be)

**1.6. Secteur d'Evere–Schaerbeek 2 :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune d'EVERE ainsi que celles situées sur la partie Est de la commune de SCHAERBEEK délimitée par les Boulevards Lambermont et Léopold III, le Boulevard Lambermont y compris.

**A attribuer.**

1.7. Secteur de Woluwé Saint Lambert : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de WOLUWE SAINT LAMBERT, KRAAINEM et WEZEMBEEK OPPEM.

**Madame Jacqueline LORQUET.** Route de Mont, 265 - 4820 DISON  
[jacqueline.lorquet@cfwb.be](mailto:jacqueline.lorquet@cfwb.be)

1.8. Secteur de Woluwé Saint Pierre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d' AUDERGHEM, de WATERMAEL-BOITSFORT et de WOLUWE SAINT PIERRE.

**Madame Anne GAUTHIER.** Chemin des 2 Maisons, 83/bte 9 - 1200 BRUXELLES  
[anne.gauthier@cfwb.be](mailto:anne.gauthier@cfwb.be)

1.9. Secteur d'Ixelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ETTERBEEK et d'IXELLES.

**Monsieur Jean-Pierre LESUISSE.** Rue des Oveys, 1 - 4432 ALLEUR  
[jean-pierre.lesuisse@cfwb.be](mailto:jean-pierre.lesuisse@cfwb.be)

1.10. Secteur d'Uccle : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'UCCLE, LINKEBEEK, DROGENBOS et RHODE-SAINTE-GENESE.

**A attribuer.**

1.11. Secteur de Forest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FOREST et de SAINT GILLES.

**A attribuer.**

1.12. Secteur d'Anderlecht : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune d'ANDERLECHT.

**A attribuer.**

1.13. Secteur de Molenbeek Saint Jean : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de KOEKELBERG, de MOLENBEEK SAINT JEAN et WEMMEL.

**Monsieur Jean-Claude DEGROOT.** Rue J-B.Van Page, 39 - 1083 GANSHOREN  
[jean-claude.degroot@cfwb.be](mailto:jean-claude.degroot@cfwb.be)

1.14. Secteur de Jette : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERCHEM SAINTE AGATHE, de GANSHOREN et de JETTE.

**Madame Catherine CARLIER.** Rue Brohée, 20 - 7011 GHLIN  
[catherine.carlier@cfwb.be](mailto:catherine.carlier@cfwb.be)

## 2. Zone du Brabant wallon.

### A. SECTEURS MATERNELS.

2.1. Secteur du Brabant-Ouest: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-L'ALLEUD, de BRAINE-LE-CHATEAU, de GENAPPE, d'ITTRE, de NIVELLES, de REBECQ, de TUBIZE et de VILLERS-LA-VILLE.

**Madame Danielle MAJKOWSKI.** Avenue du Monde, 45/bte 5 - 1400 NIVELLES  
[danielle.majkowski@cfwb.be](mailto:danielle.majkowski@cfwb.be)

2.2. Secteur du Brabant-Centre: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHASTRE, de COURT-SAINT-ETIENNE, de LA HULPE, de LASNE, de MONT SAINT GUIBERT, d'OTTIGNIES, de LOUVAIN-LA-NEUVE et de WATERLOO.

**Madame Jannique KOEKS.** Chaussée de Louvain, 464 – 5004 BOUGE  
[jannique.koeks@cfwb.be](mailto:jannique.koeks@cfwb.be)

2.3. Secteur du Brabant-Est: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUVECHAIN, de CHAUMONT-GISTOUX, de GREZ-DOICEAU, d'HELECINE, d'INCOURT, de JODOIGNE, d'ORP-JAUCHE, de PERWEZ, de RAMILLIES, de RIXENSART, de WALHAIN et de WAVRE.

**Madame Alida MARCHAL.** Chaussée de Tongres, 311 - 4540 AMAY  
[alida.marchal@cfwb.be](mailto:alida.marchal@cfwb.be)

### B. SECTEURS PRIMAIRES.

2.1. Secteur de Waterloo: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de LA HULPE, de LASNE et de WATERLOO.

**Monsieur Bernard PIERMAN.** Rue Lossignol, 27 - 1401 NIVELLES  
[bernard.pierman@cfwb.be](mailto:bernard.pierman@cfwb.be)

2.2. Secteur de Wavre: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de GREZ-DOICEAU, de RIXENSART et de WAVRE.

**Madame Françoise WARGNIES.** Rue du Prâle, 1 - 4210 MARNEFFE  
[francoise.wagnies@cfwb.be](mailto:francoise.wagnies@cfwb.be)

2.3. Secteur de Jodoigne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUVECHAIN, de CHAUMONT-GISTOUX, d'HELECINE, d'INCOURT, de JODOIGNE, d'ORP-JAUCHE, de PERWEZ, de RAMILLIES et de WALHAIN.

**Madame Pascale GENOT.** Rue de l'Enfer, 15A - 4280 HANNUT  
[pascale.genot@cfwb.be](mailto:pascale.genot@cfwb.be)

2.4. Secteur de Ottignies-Louvain-la-Neuve : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHASTRE, de COURT-SAINT-ETIENNE, de MONT SAINT GUIBERT et d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE.

**Monsieur Joseph MAQUOI.** Chaussée de Louvain, 464 – 5004 BOUGE  
[joseph.maquoi@cfwb.be](mailto:joseph.maquoi@cfwb.be)

2.5. Secteur de Nivelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de GENAPPE, d'ITTRE, de NIVELLES, de REBECQ et de VILLERS-LA-VILLE.

**Monsieur Yves MOLLAERT.** Rue de la Forge, 3a - 1470 BOUSVAL  
[yves.mollaert@skynet.be](mailto:yves.mollaert@skynet.be)

2.6. Secteur de Tubize : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-L'ALLEUD, de BRAINE-LE-CHATEAU et de TUBIZE.

**Monsieur Dominique NOTTEBAERE.** Rue Reine Fabiola, 15 - 7730 ESTAIMPUIS  
[dominique.nottebaere@cfwb.be](mailto:dominique.nottebaere@cfwb.be)

### **3. Zone de Huy – Waremme.**

#### **A. SECTEUR MATERNEL.**

3.1. Secteur maternel de Huy-Waremme : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de la zone de HUY-WAREMME.

**Madame Marie-Paule THEATRE.** Rue Joseph Wauters, 38 - 4121 NEUPRE  
[marie-paule.theatre@cfwb.be](mailto:marie-paule.theatre@cfwb.be)

#### **B. SECTEURS PRIMAIRES.**

3.1. Secteur primaire de Hannut : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAIVES, de BURDINNE, de GEER, d'HANNUT, de HERON, de LINCENT, de VILLERS-LE-BOUILLET, de WANZE et de WASSEIGES.

**Monsieur Serge CROCHET.** Les Gottes, 7 - 4577 STREE  
[serge.crochet@cfwb.be](mailto:serge.crochet@cfwb.be)

3.2. Secteur primaire de Waremme : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AMAY, d'OREYE, de REMICOURT, de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, de VERLAINE et de WAREMME.

**Monsieur Paul SCUVEE.** Rue Leresse, 8 - 4100 SERAING  
[paul.scuvec@cfwb.be](mailto:paul.scuvec@cfwb.be)

3.3. Secteur primaire de Huy : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTHISNES, de CLAVIER, de FERRIERES, d'HAMOIR, de HUY, de MARCHIN, de MODAVE, de NANDRIN, d'OUFFET et de TINLOT.

**Monsieur Francis RENIER.** Rue Auguste Nève, 15 - 4052 BEAUFAYS  
[francis.renier@cfwb.be](mailto:francis.renier@cfwb.be)

## **4. Zone de Liège.**

### **A. SECTEURS MATERNELS.**

4.1. Secteur de Liège-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur une partie du territoire de la commune de LIEGE à l'ouest des anciennes communes de WANDRE, de JUPILLE-SUR-MEUSE et de GRIVEGNEE, jusqu'au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, à l'est de la Meuse, jusqu'au pont des Arches, et au nord de l'axe routier constitué par les rues Léopold, place Saint Lambert, rue de Bruxelles, rue de l'Académie, rue Fraigneux et rue de Hesbaye ainsi que sur le territoire des communes d'HERSTAL, d'OUPEYE et de VISE.

**Madame Marie-Thérèse DAUVIN.** Rue du XIII Août, 76 - 4050 CHAUDFONTAINE  
[marie-therese.dauvin@cfwb.be](mailto:marie-therese.dauvin@cfwb.be)

4.2. Secteur de Liège-Ville : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe :  
- sur une partie du territoire de la commune de LIEGE au sud de l'axe routier constitué par les rue de Hesbaye, rue Fraigneux, rue de l'Académie, rue de Bruxelles, place Saint Lambert et rue Léopold, jusqu'au pont des Arches et à l'ouest de la Meuse jusqu'au territoire de la commune de SAINT NICOLAS ; d'ANGLEUR, de CHENEE, de GRIVEGNEE, de JUPILLE-SUR-MEUSE et de WANDRE, ainsi que le territoire du domaine du Sart Tilman et des quartiers avoisinants ; sur le territoire des communes de BEYNE-HEUSAY et de SAINT NICOLAS.

**Madame Michelle CHRISTOPHE.** Boulevard Monté Fiore, 32 - 4000 LIEGE  
[michelle.christophe@cfwb.be](mailto:michelle.christophe@cfwb.be)

4.3. Secteur de Liège-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AYWAILLE, de CHAUDFONTAINE, de COMBLAIN-AU-PONT, d'ESNEUX, de NEUPRE, de SERAING, de SPRIMONT et de TROOZ.

**Madame Anne-Marie WEBER.** Rue Defnet, 12 - 4630 SOUMAGNE

[anne-marie.weber@cfwb.be](mailto:anne-marie.weber@cfwb.be)

4.4. Secteur de Liège-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de ANS, d'AWANS, de BASSENGE, de BLEGNY, de DALHEM, de FLEMALLE, de FLERON, de GRACE-HOLLOGNE, de JUPRELLE et de SOUMAGNE.

**Madame Sylvie PIROTTE.** Saint-Hadelin, 20 - 4877 OLNE

[sylvie.pirotte@cfwb.be](mailto:sylvie.pirotte@cfwb.be)

## **B. SECTEURS PRIMAIRES.**

4.1. Secteur de Liège 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur une partie du territoire de la commune de LIEGE au sud de l'axe routier constitué par les rue de Hesbaye, rue Fraigneux, rue de l'Académie, rue de Bruxelles, place Saint Lambert et rue Léopold, jusqu'au pont des Arches et à l'ouest de la Meuse jusqu'au territoire de la commune de SAINT NICOLAS.

**Madame Micheline DISPY.** Rue de la Verrerie, 185/04 - 4100 SERAING

[micheline.dispy@cfwb.be](mailto:micheline.dispy@cfwb.be)

4.2. Secteur de Liège 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur une partie du territoire de la commune de LIEGE à l'ouest des anciennes communes de WANDRE, de JUPILLE-SUR-MEUSE et de GRIVEGNEE, jusqu'au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, à l'est de la Meuse, jusqu'au pont des Arches, et au nord de l'axe routier constitué par les rue Léopold, place Saint Lambert, rue de Bruxelles, rue de l'Académie, rue Fraigneux et rue de Hesbaye.

**Madame Evelyne RENARD.** Rue des Sarts, 11 - 4910 THEUX

[evelyne.renard@cfwb.be](mailto:evelyne.renard@cfwb.be)

4.3. Secteur de Liège 3 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes d'ANGLEUR, de CHENEE, de GRIVEGNEE, de JUPILLE-SUR-MEUSE et de WANDRE, sur le territoire du domaine du Sart Tilman et des quartiers avoisinants ainsi que sur le territoire de la commune de BEYNE- HEUSAY.

**Madame Michèle FAUVIAUX.** Rue Navette, 17 - 4870 TROOZ

[michele.fauviaux@cfwb.be](mailto:michele.fauviaux@cfwb.be)

4.4. Secteur de Soumagne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BLEGNY, de DALHEM, de FLERON et de SOUMAGNE.

**Monsieur Paul-Joseph FOIDART.** Rue de Herve, 419 - 4030 LIEGE

[paul.foidart@cfwb.be](mailto:paul.foidart@cfwb.be)

4.5. Secteur de Chaudfontaine : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AYWAILLE, de CHAUDFONTAINE, de COMBLAIN-AU PONT, d'ESNEUX, de SPRIMONT et de TROOZ.

**Monsieur Jean-Marie BERNARD.** Rue Grandzée, 12 - 4122 PLAINEVAUX

[jean-marie.bernard@cfwb.be](mailto:jean-marie.bernard@cfwb.be)

4.6. Secteur de Seraing : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de NEUPRE et de SERAING.

**Monsieur Willy DANDROY.** Rue du Com. Charlier, 79 - 4100 BONCELLES  
[willy.dandoy@cfwb.be](mailto:willy.dandoy@cfwb.be)

4.7. Secteur de Flémalle : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FLEMALLE, de GRACE-HOLLOGNE et de SAINT NICOLAS.

**Monsieur Antoine DI FABRIZIO.** Rue du Broux, 76 - 4680 HERMEE  
[antoine.difabrizio@cfwb.be](mailto:antoine.difabrizio@cfwb.be)

4.8. Secteur de Ans : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de ANS, d'AWANS, de BASSENGE et de JUPRELLE.

**Monsieur Armand BORSU.** Rue du Soldat J. Dethier, 16 - 4607 DALHEM  
[armand.borsu@cfwb.be](mailto:armand.borsu@cfwb.be)

4.9. Secteur de Herstal : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'HERSTAL, d'OUPEYE et de VISE.

**Monsieur Florindo MARTELLO.** Rue Vivaldi, 79 - 4100 SERAING  
[florindo.martello@cfwb.be](mailto:florindo.martello@cfwb.be)

## **5. Zone de Verviers.**

### **A. SECTEURS MATERNELS.**

5.1. Secteur de Verviers-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AUBEL, de DISON, d'HERVE, d'OLNE, de PLOMBIERES, de THIMISTER-CLERMONT, de VERVIERS, de WELKENRAEDT et des FOURONS ( Convention du 01-09-92)

**Madame Elisabeth JACQUEMIN.** Chenestre, 32A - 4606 ST ANDRE  
[elisabeth.jacquemin@cfwb.be](mailto:elisabeth.jacquemin@cfwb.be)

5.2. Secteur de Verviers-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BAELEN, de JALHAY, de LIERNEUX, de LIMBOURG, de MALMEDY, de PEPINSTER, de SPA, de STAVELOT, de STOUMONT, de THEUX, de TROIS-PONTS et de WAIMES.

**Madame Renée LEONARD.** Grand Enclos, 22 - 4171 SART-POULSEUR  
[renee.leonard-poncelet@cfwb.be](mailto:renee.leonard-poncelet@cfwb.be)

## **B. SECTEURS PRIMAIRES.**

5.1. Secteur de Verviers : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BAELEN, de LIMBOURG et de VERVIERS.

**Madame Michèle WILKIN.** Rue de l'Abattoir, 37 - 4900 SPA  
[michèle.wilkin@cfwb.be](mailto:michèle.wilkin@cfwb.be)

5.2. Secteur de Herve : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AUBEL, de DISON, d'HERVE, d'OLNE, de PLOMBIERES, de THIMISTER-CLERMONT, de WELKENRAEDT et des FOURONS (Convention du 01-09-92)

**Monsieur Joseph BLESER.** Rue de la Motte Chalançon, 36 - 4801 STEMBERT  
[joseph.bleser@cfwb.be](mailto:joseph.bleser@cfwb.be)

5.3. Secteur de Theux : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de JALHAY, de LIERNEUX, de MALMEDY, de PÉPINSTER, de SPA, de STAVELOT, de STOUMONT, de THEUX, de TROIS-PONTS et de WAIMES.

**Monsieur Alain HARDY.** Avenue J. Destrée, 57 - 4801 STEMBERT  
[alain.hardy@cfwb.be](mailto:alain.hardy@cfwb.be)

## **6. Zone de Namur.**

### **A. SECTEURS MATERNELS.**

6.1. Secteur de Namur-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ASSESE, de GESVES et de NAMUR.

**Madame Judith THOMAS.** Rue de Wancennes, 22 à 5570 JAVINGUE-SEVRY  
[judith.thomas@skynet.be](mailto:judith.thomas@skynet.be)

6.2. Secteur de Namur-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDENNE, d'EGHEZEE, de FERNELMONT, de FLOREFFE, de GEMBLOUX, de JEMEPPE-SUR-SAMBRE, de LA BRUYERE, d'OHEY et de OMBREFFE.

**Madame Bernadette MEURICE.** Rue de Velroux, 35 - 4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER  
[bernadette.meurice@cfwb.be](mailto:bernadette.meurice@cfwb.be)

6.3. Secteur de Namur-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANHEE, de BEAURAING, de BIEVRE, de CINEY, de DINANT, de GEDINNE, d'HAMOIS, d'HASTIERE, d'HAVELANGE, d'HOUYET, d'ONHAYE, de ROCHEFORT, de SOMME-LEUZE, de VRESSE-SUR-SEMOIS et d'YVOIR.

**Madame Marie GILLET.** Rue des Roches, 53 - 5563 HOUR  
[marie-leonie.gillet@cfwb.be](mailto:marie-leonie.gillet@cfwb.be)

6.4. Secteur de Namur-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CERFONTAINE, de COUVIN, de DOISCHE, de FLORENNES, de FOSSES-LA-VILLE, de METTET, de PHILIPPEVILLE, de PROFONDEVILLE, de SAMBREVILLE, de VIROINVAL et de WALCOURT.

**Madame Anita BECK.** Rue du Tige, 12 - 4570 MARCHIN  
[anita.beck@skynet.be](mailto:anita.beck@skynet.be)

### **B. SECTEURS PRIMAIRES.**

6.1. Secteur de Namur 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de BELGRADE, de FLAWINNE, de MALONNE, de NAMUR, de SAINT MARC, de SAINT SERVAIS, de SUARLEE et de TEMPLoux.

**Madame Christiane CREPIN.** Rue de Coumagne, 28 - 6280 GOUGNIES  
[christiane.crepin@cfwb.be](mailto:christiane.crepin@cfwb.be)

6.2. Secteur de Namur 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de BEEZ, de BONINNE, de BOUGE, de CHAMPION, de DAVE, d'ERPENT, de JAMBES, de LIVES, de LOYERS, de MARCHE-LÉS-DAMES, de NANINNE, de VEDRIN, de WEPION et de WIERDE.

**Monsieur Bernard LARDINOIS.** Rue des Bons Enfants, 126 - 4500 HUY  
[bernard.lardinois@swing.be](mailto:bernard.lardinois@swing.be)

6.3. Secteur de Philippeville : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CERFONTAINE, de COUVIN, de DOISCHE, de FLORENNES, de PHILIPPEVILLE, de VIROINVAL et de WALCOURT.

**Monsieur Franz TOUSSAINT.** Rue Fontaine Saint-Eloi, 2 - 5651 LANEFFE  
[franz.toussaint@cfwb.be](mailto:franz.toussaint@cfwb.be)

6.4. Secteur de Sambreville : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FOSSES-LA-VILLE, de METTET, de PROFONDEVILLE et de SAMBREVILLE.

**Madame Jocelyne MARECHAL.** Chenestre, 2 - 4606 DALHEM  
[jocelyne.marechal@cfwb.be](mailto:jocelyne.marechal@cfwb.be)

6.5. Secteur de Gembloux : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FLOREFFE, de GEMBLOUX, de JEMEPPE-SUR-SAMBRE et de SOMBREFFE.

**Monsieur André DONEUX.** Rue du Bon Air, 3 - 5500 DINANT  
[andre.doneux@cfwb.be](mailto:andre.doneux@cfwb.be)

6.6. Secteur d'Andenne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDENNE, d'EGHEZEE, de FERNELMONT, de LA BRUYERE et d'OHEY.

**Monsieur Henri ROUYR.** Rue des Heids, 75 - 4020 JUPILLE

[henri.rouyr@cfwb.be](mailto:henri.rouyr@cfwb.be)

6.7. Secteur de Ciney : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANHEE, d'ASSESE, de CINEY, de GESVES, d'HAMOIS, d'HAVELANGE, de SOMME-LEUZE et d'YVOIR.

**Madame Josiane BOHYN.** Rue des Rivières, 10 - 5530 SPONTIN

[josiane.bohyn@cfwb.be](mailto:josiane.bohyn@cfwb.be)

6.8. Secteur de Rochefort : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAURAING, de BIEVRE, de DINANT, de GEDINNE, d'HASTIERE, d'HOUYET, d'ONHAYE, de ROCHEFORT et de VRESSE-SUR-SEMOIS.

**Monsieur Francis HERMAL.** Rue Haie Collaux, 2 - 5530 SPONTIN

[francis.hermal@cfwb.be](mailto:francis.hermal@cfwb.be)

## **7. Zone du Luxembourg**

### **A. SECTEURS MATERNELS.**

7.1. Secteur de Luxembourg-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BASTOGNE, de BERTOGNE, de DAVERDISSE, de DURBUY, d'EREZEE, de GOUVY, d'HOTTON, d'HOUFFALIZE, de LA ROCHE-EN-ARDENNE, de MANHAY, de MARCHE-EN-FAMENNE, de NASSOGNE, de RENDEUX, de SAINTE ODE, de TELLIN, de TENNEVILLE, de VAUX-SUR-SURE, de VIELSALM et de WELLIN.

**Madame Marie-Françoise PIREAUX.** Sivry, 183 - 6740 ETALLE

[marie-francoise.pireaux@cfwb.be](mailto:marie-francoise.pireaux@cfwb.be)

7.2. Secteur de Luxembourg-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERTRIX, de BOUILLON, de CHINY, de FAUVILLERS, de FLORENVILLE, d'HABAY, d'HERBEUMONT, de LEGLISE, de LIBIN, de LIBRAMONT-CHEVIGNY, de MARTELANGÉ, de NEUFCHATEAU, de PALISEUL, de SAINT HUBERT et de TINTIGNY.

**Madame Odette REMICHE.** Rue de la Justice, 1 - 6840 NEUCHATEAU

[odette.remiche@cfwb.be](mailto:odette.remiche@cfwb.be)

7.3. Secteur de Luxembourg-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ARLON, d'ATTERT, d'AUBANGE, d'ETALLE, de MEIX-DEVANT-VIRTON, de MESSANCY, de MUSSON, de ROUVROY, de SAINT-LEGER et de VIRTON.

**Madame Odile TREMOURoux.** Voie de la Liberté, 9 - 6717 ATTERT  
[odile.tremouroux@cfwb.be](mailto:odile.tremouroux@cfwb.be)

## **B. SECTEURS PRIMAIRES.**

**7.1. Secteur d' Arlon :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ARLON, d'ATTERT, d'AUBANGE et de MESSANCY.

**Monsieur Michel GRAAS.** Bd d'Avroy, 28/bte 72 - 4000 LIEGE  
[michel.graas@cfwb.be](mailto:michel.graas@cfwb.be)

**7.2. Secteur de Virton :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHINY, d'ETALLE, de FLORENVILLE, d'HABAY, de MEIX-DEVANT-VIRTON, de MUSSON, de ROUVROY, de SAINT LEGER, de TINTIGNY et de VIRTON.

**Monsieur Victor NIZET.** Rue de la Justice, 1 - 6840 NEUCHATEAU  
[victor.nizet@cfwb.be](mailto:victor.nizet@cfwb.be)

**7.3. Secteur de Neufchâteau :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERTRIX, de BOUILLON, de FAUVILLERS, d'HERBEUMONT, de LEGLISE, de LIBIN, de LIBRAMONT-CHEVIGNY, de MARTELANGÉ, de NEUFCHATEAU, de PALISEUL et de SAINT HUBERT.

**Monsieur Freddy EMOND.** Rue de la Haisse, 14 - 6724 RULLES  
[freddy.emond@cfwb.be](mailto:freddy.emond@cfwb.be)

**7.4. Secteur de Marche-en-Famenne :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de DAVERDISSE, de DURBUY, d'EREZEE, d'HOTTON, de MARCHE-EN-FAMENNE, de NASSOGNE, de RENDEUX, de TELLIN, de TENNEVILLE et de WELLIN.

**Madame Romency GEROME.** Rue du Fays, 37 - 4140 SPRIMONT  
[romency.gerome@cfwb.be](mailto:romency.gerome@cfwb.be)

**7.5. Secteur de Bastogne :** secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BASTOGNE, de BERTOGNE, de GOUVY, d'HOUFFALIZE, de LA ROCHE-EN-ARDENNE, de MANHAY, de SAINTE ODE, de VAUX-SUR-SURE et de VIELSALM.

**Monsieur Jacques GREGOIRE (en congé de maladie)** Rue Saumont Aye, 6 - 6900 MARCHE  
[jacques.gregoire@cfwb.be](mailto:jacques.gregoire@cfwb.be)

## 8. Zone du Hainaut occidental.

### A. SECTEURS MATERNELS.

8.1. Secteur du Hainaut occidental-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CELLES, de COMINES-WARNETON, d'ESTAIMPUIS, de MONT-DE-L'ENCLUS, de MOUSCRON et de PECQ.

Madame Claudine DESBUQUOIT. Place de la Station, 3 - 7784 WARNETON  
[claudine.desbuquoit@cfwb.be](mailto:claudine.desbuquoit@cfwb.be)

8.2. Secteur du Hainaut occidental-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTOING, de BERNISSART, de BRUNEHAUT, de PERUWELZ, de RUMES et de TOURNAI.

A attribuer.

8.3. Secteur du Hainaut occidental-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ATH, de BELOEIL, de BRUGELETTE, de CHIEVRES, d'ELLEZELLES, de FLOBECQ, de FRASNES-LEZ-ANVAING, de LESSINES, de LEUZE-EN-HAINAUT, de SILLY et de RENAIX.

Madame Rita AUPAIX. Rue Docteur Roland, 107 - 7970 BELOEIL  
[rita.aupaix@cfwb.be](mailto:rita.aupaix@cfwb.be)

### B. SECTEURS PRIMAIRES.

8.1. Secteur de Tournai : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de TOURNAI.

Monsieur Michel DERACHE. Avenue d'Audenarde, 89 - 7540 KAIN  
[michel.derache@cfwb.be](mailto:michel.derache@cfwb.be)

8.2. Secteur de Mouscron : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de MOUSCRON.

Monsieur Jean-Luc GRILLET. Avenue Comte Basta, 27 - 7700 MOUSCRON  
[jean-luc.grillet@cfwb.be](mailto:jean-luc.grillet@cfwb.be)

8.3. Secteur de Frasnes-lez-Anvaing : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CELLES, de COMINES, de WARNETON, d'ELLEZELLES, d'ESTAIMPUIS, de FLOBECQ, de FRASNES-LEZ-ANVAING, de MONT-DE-L'ENCLUS, de PECQ et de RENAIX.

Monsieur Daniel DE SLOOVERE. Clos des Jonquilles, 12 - 7712 HERSEaux  
[daniel.desloovere@cfwb.be](mailto:daniel.desloovere@cfwb.be)

8.4. Secteur de Ath : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ATH, de BELOEIL, de BRUGELETTE, de CHIEVRES, de LESSINES et de SILLY.

Monsieur Jean-Paul TUMELAIRE. Rue des Fourches, 5 - 7800 ATH  
[jean-paul.tumelaire@cfwb.be](mailto:jean-paul.tumelaire@cfwb.be)

8.5. Secteur de Péruwelz : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTOING, de BERNISSART, de BRUNEHAUT, de LEUZE-EN-HAINAUT, de PERUWELZ et de RUMES.

Monsieur Arnault DELTOUR. Rue des Fleurs, 64 - 7700 MOUSCRON  
[arnault.deltour@cfwb.be](mailto:arnault.deltour@cfwb.be)

## 9. Zone de Mons – Centre.

### A. SECTEURS MATERNELS.

9.1. Secteur de Mons-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de MONS et de QUAREGNON.

Madame Gabrielle COMIN. Chaussée R. Baudouin, 388 - 7031 VILLERS st GHISLAIN  
[gabrielle.comin@cfwb.be](mailto:gabrielle.comin@cfwb.be)

9.2. Secteur de Mons-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, de LA LOUVIERE, de MANAGE et de MORLANWELZ.

Madame Letty LEFEBVRE. Rue des Bois, 13 - 7170 BOIS D'HAINÉ  
[letty.lefebvre@cfwb.be](mailto:letty.lefebvre@cfwb.be)

9.3. Secteur de Mons-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-LE-COMTE, d'ECAUSSINES, d'ENGHIEN, de JURBISE, de LE ROEULX, de LENS, de SENEFFE et de SOIGNIES.

Madame Françoise FRIPPIAT. Bd Emile Devreux, 7/32 - 6000 CHARLEROI  
[francoise.frippiat@skynet.be](mailto:francoise.frippiat@skynet.be)

9.4. Secteur de Mons-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BOUSSU, de COLFONTAINE, de DOUR, de FRAMERIES, d'HENSIES, d'HONNELLES, de QUEVY, de QUIEVRAIN et de SAINT GHISLAIN.

A attribuer.

### B. SECTEURS PRIMAIRES.

9.1. Secteur de Mons 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de CIPLY, de CUESMES, d'HARMIGNIES, d'HARVENGT, d'HAVRE, d'HYON, de MESVIN, de MONS, de NOUVELLES, de SAINT SYMPHORIEN et de VILLERS-SAINT-GHISLAIN.

Madame Françoise CAPACCHI. Route de Mons, 719 - 7130 BRAY  
[francoise.capacchi@cfwb.be](mailto:francoise.capacchi@cfwb.be)

9.2. Secteur de Mons 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de FLENU, de GHLIN, de JEMAPPES, de MAISIÈRES (SHAPE), de NIMY et d'OBOURG ainsi que les communes de JURBISE, de LE ROEULX, de LENS et de QUAREGNON.

**Monsieur Luc TILKENS.** Vieux Chemin de Seneffe,19 - bt 79/80 -1400 NIVELLES  
[luc.tilkens@cfwb.be](mailto:luc.tilkens@cfwb.be)

9.3. Secteur de La Louvière : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de LA LOUVIERE.

**Monsieur André WARTEL.** Rue des Ecoliers, 1/9 - 7130 BINCHE  
[andre.wartel@cfwb.be](mailto:andre.wartel@cfwb.be)

9.4. Secteur de Manage : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, de MANAGE, de MORLANWELZ et de SENEFFE.

**Madame Bernadette REMY.** Rue Chalmagne, 23 - 6120 MARBAIX-LA-TOUR  
[bernadette.remy@cfwb.be](mailto:bernadette.remy@cfwb.be)

9.5. Secteur de Colfontaine : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de COLFONTAINE, de DOUR, de FRAMERIES et de QUEVY.

**Madame Colette DE GROOTE.** Clos des Jonquilles, 12 - 7712 HERSEaux  
[colette.degroote@cfwb.be](mailto:colette.degroote@cfwb.be)

9.6. Secteur de Saint-Ghislain : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BOUSSU, d'HENSIES, d'HONNELLES, de QUIEVRAIN et de SAINT GHISLAIN.

**Madame Marie-Edmée THEATRE.** Rue Victor Cretteur, 151 - 7600 PERUWELZ  
[marie-edmee.theatre@cfwb.be](mailto:marie-edmee.theatre@cfwb.be)

9.7. Secteur de Soignies : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-LE-COMTE, d'ECAUSSINES, d'ENGHIEN et de SOIGNIES.

**Madame Chantal FREDERICQ.** Rue C.Rittwéger, 17 - 4910 THEUX  
[chantal.fredericq@cfwb.be](mailto:chantal.fredericq@cfwb.be)

## 10. Zone de Charleroi – Hainaut – sud.

### A. SECTEURS MATERNELS.

10.1. Secteur de Charleroi-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de GILLY, GOSELIES, JUMET, RANSART et ROUX ainsi que les communes d'AISEAU-PRESLES, de FARCENNES, de FLEURUS, de LES-BONS-VILLERS et de PONT-A-CELLES.

**Madame Paola LAHAUT.** Rue du Petit Pont, 33 - 5300 ANDENNE  
[paola.lahaut@cfwb.be](mailto:paola.lahaut@cfwb.be)

10.2. Secteur de Charleroi-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de CHARLEROI, de COUILLET, de DAMPREMY, de GOUTROUX, de LODELINSART, de MARCHIENNE-AU-PONT, de MARCINELLE, de MONCEAU-SUR-SAMBRE, de MONTIGNIES-SUR-SAMBRE et de MONT-SUR-MARCHIENNE.

**A attribuer.**

10.3. Secteur de Charleroi-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUMONT, de CHATELET, de CHIMAY, de FROIDCHAPELLE, de GERPINNES, de HAM-SUR-HEURE-NALINNES, MOMIGNIES, SIVRY-RANCE et de THUIN.

**Madame Micheline HISMANS.** Rue du Roi Albert, 102 - 7370 DOUR  
[micheline.hismans@cfwb.be](mailto:micheline.hismans@cfwb.be)

10.4. Secteur de Charleroi-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDERLUES, de BINCHE, de COURCELLES, d'ERQUELINNES, d'ESTINNES, de FONTAINE-L'EVEQUE, de LOBBES, de MERBES-LE-CHATEAU et de MONTIGNY-LE-TILLEUL.

**A attribuer.**

### B. SECTEURS PRIMAIRES.

10.1. Secteur de Charleroi 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de CHARLEROI, de COUILLET et de MONTIGNIES-SUR-SAMBRE.

**Monsieur Gérald BISTON.** Rue Victor Cretteur, 151 - 7600 PERUWELZ  
[gerald.biston@cfwb.be](mailto:gerald.biston@cfwb.be)

10.2. Secteur de Charleroi 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de GILLY, de GOSELIES, de JUMET et de RANSART.

**Monsieur Eric DEGALLAIX.** Rue de la Tombe, 218 - 6001 MARCINELLE

[eric.degallaix@cfwb.be](mailto:eric.degallaix@cfwb.be)

10.3. Secteur de Charleroi 3 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de DAMPREMY, de GOUTROUX, de LODELINSART, de MARCHIENNE-AU-PONT, de MARCINELLE, de MONCEAU-SUR-SAMBRE, de MONT-SUR-MARCHIENNE et de ROUX.

**Monsieur André CHARLIER.** Route de Fosses, 146 - 5060 ARSIMONT

[andre.charlier@swing.be](mailto:andre.charlier@swing.be)

10.4. Secteur de Binche : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BINCHE, d'ERQUELINNES, d'ESTINNES, de LOBBES et de MERBES-LE-CHATEAU.

**Monsieur Philippe DUPONT.** La ruelle des Fonds, 9 - 7387 ANGREAU

[philippe.dupont@cfwb.be](mailto:philippe.dupont@cfwb.be)

10.5. Secteur de Courcelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDERLUES, de COURCELLES, de FONTAINE-L'EVEQUE et de MONTIGNY-LE-TILLEUL.

**Madame Micheline SERVAIS-DELVAUX.** Rue de la Providence, 21 - 6041 GOSSELIES

[micheline.servais-delvaux@cfwb.be](mailto:micheline.servais-delvaux@cfwb.be)

10.6. Secteur de Fleurus : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AISEAU – de PRESLES, de FARCIENNES, de FLEURUS, de LES BONS VILLERS et de PONT-A-CELLES.

**Madame Gilberte DEWART.** Rue de l'Eglise, 4 - 5100 WEPION

[gilberte.lemercini@cfwb.be](mailto:gilberte.lemercini@cfwb.be)

10.7. Secteur de Châtelet : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHATELET et de GERPINNES.

**Monsieur Philippe PIRLOT.** Rue de la Citadelle, 12 - 4672 SAINT-REMY

[philippe.pirlot@cfwb.be](mailto:philippe.pirlot@cfwb.be)

10.8. Secteur de Chimay : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUMONT, de CHIMAY, de FROIDCHAPELLE, d'HAM-SUR-HEURE, de NALINNES, de MOMIGNIES, de SIVRY-RANCE et de THUIN.

**Madame Jacqueline TREFOIS.** Rue Fontaine des Botteresses, 4 - 5360 HAMOIS

[jacqueline.trefois@cfwb.be](mailto:jacqueline.trefois@cfwb.be)

## Inspection des cours de MORALE dans l'Enseignement primaire.

Zone de Bruxelles :

**Madame Danielle BOUCHAT**

Rue sous le Château, 41A Bte 2 - 4500 HUY  
Tél.-Fax : 085/ 51.45.49 – GSM : 047/76.52.84  
E.mail : [battisti.bouchat@skynet.be](mailto:battisti.bouchat@skynet.be)

Zones de Brabant wallon – Charleroi – Hainaut sud :

**Madame Monique MAHIEU.**

Grandrieu, 44 - 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL  
Tél. : 069/86.66.64 – GSM : 0475/21.87.52  
E.mail : [momahieu@skynet.be](mailto:momahieu@skynet.be)

Zones de Huy – Waremme – Namur :

**Madame Julienne HAULOTTE.**

Allée des Sorbiers, 11 - 6280 GERPINNES  
Tél. : 071/21.74.01 – GSM : 0474/ 56. 99.72  
E.mail : [juliennehaulotte@yahoo.fr](mailto:juliennehaulotte@yahoo.fr)

Zones de Mons centre – Hainaut occidental :

**Madame Annie GONDRIY.**

Avenue Winston Churchill, 11 - 7140 MORLANWELZ  
Tél.-Fax : 064/44.46.04 – GSM : 0475/79.38.10  
E.mail : [annie.gondry@skynet.be](mailto:annie.gondry@skynet.be)

Zones de Liège – Verviers :

**Madame Cécile VANDERPERRE.**

Avenue de Versailles, 50/1 - 1020 LAEKEN  
Tél.-Fax : 02/268.76.11 – GSM : 0474/43.21.30  
E.mail : [cecile.vanderperre@cfwb.be](mailto:cecile.vanderperre@cfwb.be)

Zone de Luxembourg :

**Madame Sylvie CAMBIER.**

Rue de la fontaine blanche, 14 - 6950 HARSIN  
Tél. : 084/34.54.91 – GSM : 0479/ 62.42.53  
E.mail : [sylca@netbel.be](mailto:sylca@netbel.be)

## Inspection des cours SPECIAUX dans l'Enseignement primaire.

Trois Inspecteurs sont à désigner.

## Inspection des cours de SECONDE LANGUE dans l'Enseignement fondamental.

Deux Inspecteurs sont à désigner.

## Inspection des cours de RELIGION dans l'Enseignement primaire

L'inspection des cours de religion fera l'objet d'une circulaire séparée.

### Demande d'une visite d'inspection individuelle.

Il est rappelé qu'en application de l'article 6, §3 du décret mentionné précédemment, que le Chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française ou le Pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française peut demander que les aptitudes pédagogiques des membres du personnel de leur équipe éducative soient appréciées par le Service de l'Inspection concerné.

Ces demandes d'inspection doivent être adressées à l'Inspecteur général coordonnateur :

**Monsieur Gilbert DE SAMBLANC,  
Inspecteur général coordonnateur  
City Center - Bureau 3G3  
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22  
1000 BRUXELLES**

**Via Monsieur Jean-Pierre HUBIN  
Administrateur général**

### Demande à adresser au Service de l'Inspection, en cas de non désignation de l'Inspecteur.

En attendant la désignation de certains Inspecteurs, les demandes qui nécessitent une réponse urgente de l'Inspection, doivent être adressées à **Madame Arlette VANDERKELEN, Inspectrice générale.**

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre HUBIN.**